



Carte europeenne CE. droit au travail

Par **jacky77**, le **17/11/2015** à **09:25**

bonjour,

je souhaiterai embaucher (dans la restauration) un ressortissant mauricien qui possede un titre de sejour C.E. longue durée (illimitée) délivré en italie .il est pacsé avec un francais depuis decembre 2014 et en attente d une carte de sejour delivrée par la prefecture suis au pacs (mais cela traine en longueur).
il a déjà été auparavant embauché en france pendant 6 mois avec fiches de paye (6 premiers mois de 2014)
pouvez vous m aider a orienter mes recherches pour l embauche

merci

Par **alterego**, le **17/11/2015** à **11:00**

Bonjour,

L'administration peut "opposer la situation de l'emploi", considérant que l'on a pas besoin de main d'oeuvre dans le métier, sauf si l'emploi est sur la liste des 30 métiers en tension. Celui de la restauration ne l'est pas.

"il a déjà été auparavant embauché en france pendant 6 mois avec fiches de paye", ne veut rien dire, particulièrement si il l'a été par un employeur peu scrupuleux ou "ignorant".

Idem pour un titre de séjour que l'on ne sait pas décrypter. Ne pas savoir ne protège pas

l'employeur d'une infraction à l'embauche et de ses conséquences.

Cordialement

Par **jacky77**, le **17/11/2015** à **11:10**

merci

l'emploi figure bien dans la liste des 30 métiers en tension pour les ressortissants mauriciens(cuisinier, employé polyvalent en restauration, serveur en restauration....)

<http://www.droitissimo.com/autre-document/liste-metiers-tension-ouverts-ressortissants-mauriciens>

la carte de résident C.E. longue durée italienne suffit-elle à l'embauche?

merci d'avance